



J'ai un litige avec un huissier de justice

Par **Kaila**, le **18/04/2018** à **13:45**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier d'un huissier il y a quelques semaines qui me demandait de payer une certaine somme. Un dossier en rapport avec des loyers impayés du Crous depuis 2014 de 394.80 euros. Je vivais à Lille à l'époque et était étudiante.

En plus, le courrier est arrivé à l'adresse de ma sœur qui est dans le 77 alors que moi j'habite dans l'Essonne depuis bien longtemps déjà. En gros, je ne suis plus à l'adresse de ma sœur depuis 2015. Et tenez-vous bien, je dois payer la somme de 538.37. Je trouve cela énorme. Pour que les huissiers me laissent en paix, j'ai décidé de payer. Je règle 350 euros et vais payer le reste après. 1 mois après le paiement, le cabinet m'envoie encore un courrier toujours à l'adresse de ma sœur pour me menacer de saisir je ne sais quoi.

Je les ai appelés pour leur dire de venir saisir ce qu'ils veulent et qu'ils me laissent tranquille. Au final, je me demande si je dois payer une dette de 4 ans et avec autant d'intérêt à une étude qui n'est pas habilitée (géographiquement) pour me le réclamer et qui n'est même pas capable de trouver mon adresse exacte alors qu'ils prétendent que tous ces frais sont pour cette raison.

Pouvez-vous m'éclairer s'il vous plaît ?

Par **amajuris**, le **18/04/2018** à **13:53**

bonjour,

le créancier et son huissier envoient les courriers à la dernière adresse qu'ils connaissent. à la dette initiale, s'ajoutent les intérêts et les frais de recouvrement.

en payant la somme de 350 euros, vous avez reconnu votre dette et remis à zéro le délai de

prescription.

je vous conseille de payer le plus rapidement possible le solde de votre dette qui n'est pas prescrite.

vous deviez savoir que vous aviez cette dette à payer et vous pouviez payer sans attendre les relances de votre créancier.

salutations

Par **Kaila**, le **18/04/2018** à **16:26**

En fait, j'avais 2 dossiers qui avait été remis à un huissier à Lille et j'ai payé le dossier. Après je suis rentrée en contact plusieurs fois avec cet huissier. Le cabinet m'a assuré que tout était clos. J'ai plusieurs fois essayé également de joindre le service comptable du Crous pour me rassurer d'avoir tout réglé, sans y parvenir. Le souci c'est que ce sont des coups de fil que j'ai passé, je n'ai pas envoyé de mails, donc je n'ai aucune preuve écrite de ces conversations, de ces coups de fil.

Et à ma grande surprise, un autre courrier vient d'un autre huissier. voilà